

7. Crédit d'engagement de CHF 74'000 pour la réfection globale de la grue mobile du port
Arrêté 1411

1. INTRODUCTION

Pour le levage des bateaux, surtout lors des entrées et sorties d'eau, le garde-port utilise le *Travelift*. Cet engin de levage (fabriqué aux Etats-Unis), d'une capacité portante de 27 tonnes et destiné aux installations portuaires maritimes a été acquis, d'occasion, en 2001 par la Commune du Landeron, pour un montant de 66'000 euros.

Utilisé par le garde-port et par le Centre Nautique, il "tourne" près de 300 heures/an.

2. ETAT DE SITUATION

De nombreuses pannes ont eu lieu ces dernières années sur cet engin. Toutefois, malgré les réparations réalisées "au fur et à mesure", aucune rénovation globale n'a été faite jusqu'à ce jour.

Malheureusement, les pannes deviennent de plus en plus fréquentes et le bon fonctionnement n'est plus assuré. Lors des sorties et mises à l'eau, ces pannes engendrent potentiellement d'importants problèmes logistiques.

Par ailleurs, en l'état, la sécurité lors de l'utilisation du *Travelift* n'est plus totalement assurée, et nous sommes dans l'attente d'une importante révision de l'équipement en question.

3. NOUVEL ENGIN OU RÉNOVATION DU TRAVELIFT ACTUEL ?

Les services techniques ont étudié plusieurs possibilités d'amélioration de la situation. Elles vous sont présentées ci-dessous:

3.1 Rénovation du *Travelift*

La première idée est de conserver l'engin actuel, en le rénovant et en le faisant certifier par la SUVA. Une entreprise spécialisée sur ce genre d'engins a été approchée. Celle-ci propose une rénovation complète:

- nouveaux pneus;
- révision des treuils;
- révision du bloc de commande et installation d'un système à télécommande;
- révision du bloc moteur avec installation d'un filtre à particule;
- insonorisation du moteur;
- révision de la grue de démâtage;
- réfection de la peinture;
- homologation SUVA et une garantie à long terme.

Coût devisé **CHF 74'000.00**

3.2 Nouveau *Travelift*

Une offre a été sollicitée pour un nouvel engin similaire. La société ROULEV, basée en France et unique représentant en Europe de la marque *Travelift* a adressé une offre. Celle-ci, d'un montant de 300'000 euros comprend un engin en tout point similaire. Une proposition de contrat d'entretien annuel est également offerte. Il est à relever que le délai de livraison est de 36 mois. L'engin est importé en pièces détachées des USA, via la France, et construit sur site.

Coût devisé **CHF 425'000.00**

3.3 Grue fixe

Enfin, une solution avec une grue fixe a été envisagée. La société *Konescranes & Demag SA* a été approchée et, après une visite sur place, une offre nous a été remise.

Le système de grue fixe offre de facto moins de "souplesse" qu'un portique mobile. Dès lors, l'ensemble des procédures de manipulation des bateaux devrait être revu. L'installation d'une grue fixe nécessite également de gros travaux de bétonnage (*socle de 4.5 x 4.5 x 2 m*) et de génie civil (*alimentation électrique et déplacement de l'armoire existante*).

Coût devisé

CHF 480'000.00

4. CHOIX

Le choix, aussi bien technique que financier, s'oriente vers une rénovation du *Travelift* actuel. En effet, bien que le moteur et certains éléments de levage nécessitent une remise à niveau totale, la structure de l'engin est saine.

La rénovation peut être réalisée à un coût accessible, avec des garanties et une homologation. Ainsi, les prochaines années de fonctionnement seront assurées, tant du point de vue mécanique que légal. De plus, l'efficacité de cet engin n'est plus à prouver. Ce sont près de 350 bateaux qui sont sortis et remis à l'eau annuellement, à la satisfaction du garde-port et du Centre Nautique du Landeron SA, mais aussi et surtout des plaisanciers.

5. CONCLUSION

L'engin acheté en 2001 est solide et son ossature (*poutres en acier*) est en très bon état. Un nouveau bloc moteur (*avec filtre à particules et insonorisation*), une télécommande (*manipulation depuis le sol*), une révision des treuils, de la grue de démantage, un changement de pneus et un coup de peinture lui assureront de nombreuses années de service. L'investissement est raisonnable, en comparaison aux autres possibilités.

Avec un *Travelift* rénové et certifié, le garde-port et le Centre Nautique pourront assurer les levages de bateaux aisément et en toute sécurité. L'intégralité du montant sera prélevée dans la réserve du port.

Ainsi, afin de pouvoir réaliser ces travaux de rénovation importants pour le fonctionnement du port, nous vous remercions d'accepter l'arrêté 1411.

Conseil communal



Travelift, Port du Landeron

No 1411 Arrêté concernant un crédit d'engagement de CHF 74'000 pour la réfection globale de la grue mobile du port

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal, du 23 janvier 2020,
Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

- Article 1^{er} Un crédit d'engagement de CHF 74'000 est accordé au Conseil communal pour la réfection globale de la grue mobile du port.
- Article 2 L'intégralité de la dépense effective sera prélevée à la réserve du port, rubrique no 29000.03 du bilan.
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 26 mars 2020.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président:

Le secrétaire: